



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 38852

Texte de la question

M Gilbert Gantier attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur les delais exageres rencontres par certains contribuables pour obtenir le remboursement des sommes dues a raison d'avis de degrevement. Il apparait en effet que ces derniers attendent parfois six a huit mois pour obtenir le paiement des trop-percus. Etant entendu que la longueur de ces delais n'est pas de nature a ameliorer les relations entre les contribuables et l'administration, il lui demande en consequence s'il n'y aurait pas lieu d'envisager une revision des procedures afin que les contribuables obtiennent satisfaction beaucoup plus rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38852

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1391